

La fouille après parloir interdite dans les prisons... c'est la fête ! Par Daniel

écrit par Christine Tasin | 10 décembre 2013



Vu à la TV, un reportage montrant des détenus d'une prison meusienne se filmant en train de danser dans les couloirs, l'un d'eux avec un pull de surveillant.

Mais ce n'est pas le pire...Un des surveillants (flouté, normal !!) révélait froidement que depuis l'[interdiction de la fouille](#) après parloir, tous les détenus sans exception possédaient un portable (interdit !), que beaucoup se plaignent qu'il n'y ait pas assez de prises de courant pour les chargeurs dans les cellules, et que la moindre tentative de confiscation menait tout droit à l'émeute. Ben oui, même en taule il y a de zones de non-droit, paix sociale oblige !!

Quand on sait que ces liaisons avec l'extérieur ne servent pas qu'à garder le contact avec la famille, mais aussi à gérer des bandes ou préparer des « coups » ou du trafic...

Certains établissements « de long séjour » possèdent des brouilleurs, mais il paraît que ça coûte trop cher pour en mettre partout. (on en trouve bien pour gêner la fraude au bac, ce qui ne sert pas à grand chose !!)

Et certains « collectifs » de taulards exigent l'arrêt des brouilleurs, ce qui prouve que même en QHS des exceptions existent !! à quand les abonnements offerts par l'administration ?? (C.A.D . par le contribuable !!)

Daniel

Attention, notre site fait peau neuve ce vendredi ; impossible d'y poster des articles autres que ceux déjà programmés, et ne postez pas de commentaires, ils seraient perdus. Attendez samedi pour cela. Il est fort possible que les commentaires postés samedi 7 et dimanche 8 ne soient validés que lundi 9 au soir, ne vous en inquiétez pas.